

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 OCTOBRE 2021**

L'an Deux Mil vingt et un, le 11 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 11 représentés : 12 votants : 12
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 4 octobre 2021

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Patrice BERTRAND, Madame CHARLEMAGNE Aurore, Messieurs François CHIEUX et Mathieu GASCARD, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET et Madame Martine SUNDBERG.

Excusés : Madame Jeannine FOURNAT représentée par Madame Françoise CELERIEN

Absents : Messieurs CHARVIN Roger et Henri DUC

ORDRE DU JOUR :

- Présentation Rapport activité SIERS
- Renouvellement convention KID O MINO
- Convention unique pôle santé et sécurité au travail (CDG 26)
- Modifications des statuts de Valence Romans Agglo
- Questions diverses
 - Parc du Vercors
 - Avancement projet Avenue des Marronniers + Vestiaires
 - Avancement modification PLU

Madame Monique DA COSTA a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2021
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Présentation Rapport du SIERS 2020

Monsieur le Maire prend la parole et présente le rapport du SIERS 2020 à l'assemblée.

Il rappelle que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS) est une régie publique qui malgré la loi NOTRE a été maintenue sur le territoire.

Celle-ci fonctionne avec : 1 comité syndical : 16 élus (2 dans chaque commune), 1 directeur, 1 technicien et 3 agents techniques, 2 agents administratifs.

Les bureaux administratifs et le site technique (local + forages) sont situés aux Bayannins à Bourg de Péage.

Il est rappelé que la fourniture de l'eau en gros à Bourg-de-Péage depuis 2018 avec la création d'un forage en eau profonde aux Bayannins.

Le SIERS dessert 11.500 (+10 500 hbts de Bourg de Péage) soit 5.600 abonnés (hors Bourg de Péage)

1 600 000 m³ sont consommés chaque année dont 700 000 m³ pour Bourg de Péage

La consommation moyenne : 120 m³ / abonné / an

Le prix : 1,90 € / m³ (1 litre d'eau coûte 0,2 centime)

Chaque année le SIERS investit environ 350 000 € dans des travaux d'investissement d'où des infrastructures de bonne qualité et un bon rendement de distribution d'eau.

Renouvellement convention KID O'MINO

Monsieur le Maire rappelle la compétence « Enfance-Jeunesse » par la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Agglo » et ce, depuis le 1^{er} janvier 2017, sur le secteur des Monts du Matin (Communes de Beaugard-Baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et La Baume d'Hostun), les activités de loisirs sont

réalisées et proposées par l'association « Familles Rurales de Jaillans et des Communes avoisinantes » au travers de son Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : Kid'O'Mino.

Afin de soutenir les activités de l'association dans le respect de son autonomie et de sa liberté d'initiative, une convention de gestion a été mise en place en 2017, puis pour la période de 2018 à 2020, avec l'association « Familles Rurales » définissant les obligations réciproques de chacune des parties et dans la continuité des objectifs en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur les temps extra-scolaires.

Cette convention étant échue, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour la période de 2021 à 2027 selon les mêmes termes et précise que la Mairie d'Hostun est la commune mandataire, qui s'engage donc à reverser à l'association « Familles Rurales » l'ensemble du montant des prestations perçues de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Toujours dans le cadre de l'accueil de loisirs et en concertation avec la directrice de l'école d'HOSTUN, il est également renouvelé la convention d'utilisation des locaux municipaux à Familles Rurales.

Il est noté que des variations ont été ajoutées, à savoir : lorsque la cantinière ne peut assurer le service des repas à Familles Rurales, les locaux seront mis à disposition de l'association.

De plus, l'association Familles rurales s'engage à libérer les locaux les 3 derniers jours des grandes vacances scolaires permettant ainsi l'entretien des locaux et la préparation de la rentrée scolaire pour les enseignants.

Modification des statuts de Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, suite à l'adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, il convient de faire évoluer certaines compétences afin de mettre en œuvre les actions définies par celui-ci.

Ces modifications portent également sur la mise en jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Questions diverses

Parc du Vercors : Dans le cadre de l'étude de sa nouvelle charte, le PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors) a intégré les communes des Monts du Matin et de La Raye qui se situent sur les contreforts du Vercors. Des rencontres et réunions d'informations vont être programmées afin d'étudier l'intégration ou non de ces blocs de communes au Parc du Vercors à partir de 2023.

Festivités : Le repas des aînés de fin d'année aura lieu le 18 décembre prochain.

La commission animation travaille sur un projet « Fête de la Musique » pour 2022.

Corso 2022 prévu le dimanche 27 mars 2022.

Le vendredi 3 décembre prochain aura lieu dans l'Avenue des Marronniers le marché intercommunal ainsi que l'inauguration des illuminations de Noël.

La séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion le lundi 6 décembre 2021 à 19h00 en Mairie.